



**Beaconsfield Yacht Club**  
**Yacht Club de Beaconsfield**

**MEMBRE ASSOCIÉ 2020**

Ce formulaire décrit une catégorie de membre qui s'appelle; « membre Associé ».

1. Qui peut devenir un « membre Associé »?

Toute personne de trente ans ou plus, intéressée à la voile ou au bateau.

2. Pourquoi plus de trente ans?

Parce qu'une personne de moins de trente ans peut devenir « membre Intermédiaire » et payer des frais encore plus bas.

3. Il en coûte combien pour devenir « membre Associé »?

La cotisation annuelle pour 2020 est de 404\$. La cotisation de « membre Associé » de plus de 65 ans est de 202\$. (Réductions de 15% pour les résidents de Beaconsfield alors les prix pour les résidents de Beaconsfield sont; 342\$ ou 170\$ pour les 65 et plus). Tous les frais sont avant taxes.

4. Quels sont les avantages dont bénéficie un « membre Associé »?

D'abord la personne devient membre d'un des meilleurs clubs du Lac St-Louis.

Elle bénéficie ensuite de tous les privilèges d'un «membre Sénior», sauf le droit de vote. (Les règlements du club spécifient que seuls les « membres Séniors » ont le droit de vote).

L'utilisation des bateaux d'entraînement du Club en dehors des horaires des programmes de voile. Vos privilèges de « membre Associé » s'appliquent à votre conjoint et vos enfants.

5. Est-ce qu'il y a des frais ou des coûts cachés?

Aucun. Il y a des frais minimums de 197,00\$ que tous les membres doivent dépenser annuellement au bar ou à la salle à manger avant le 30 septembre. Mais ce montant est vite dépassé si vous portez à votre compte du club vos achats de boisson et de nourriture entre les mois de mai et fin de septembre. Les frais pour les événements spéciaux s'appliquent à ce montant avec l'exception du "Bal du Commodore" et les régates spéciales.

6. Jusqu'à quand peut-on être « membre Associé »?

Jusqu'au moment où vous avez besoin d'un mouillage, d'un quai ou de remisage à sec. Avec un bateau, vous changez au statut de « membre Sénior » et vous payez la cotisation d'un « membre Sénior ». Mais, selon le nombre d'années que vous avez été un « membre Associé », vous pouvez réaliser des économies importantes.

7. Quelles sont ces économies importantes?

Si, par exemple, vous êtes propriétaire d'un bateau et vous voulez vous joindre au YCB, vous seriez obligé de payer la cotisation de « membre Sénior » en plus des frais d'initiation d'aujourd'hui de 895,00\$. Toutefois, étant « membre Associé », ces frais d'initiation seront réduits de 20% par année. Ainsi, si vous avez été « membre Associé » pendant cinq ans, vous n'avez pas de frais d'initiation à payer!



**Beaconsfield Yacht Club**  
**Yacht Club de Beaconsfield**

**DEMANDE D'ADHÉSION DE MEMBRE ASSOCIÉ**  
**Lettres Moulées SVP**

Nom:		Date de naissance: MM / JJ / Année	
Nom du conjoint(e):			
Adresse:			
Ville:		Code Postal:	
Tél. à domicile:		Tél. au bureau:	
Courriel (domicile) :		Courriel épous(e):	
Autre tél:		Cellulaire:	
Employeur:		Poste:	
Nombre d'enfants de moins de 21 ans :		# de voitures :	

Liste des clubs nautiques auxquels vous avez appartenu :

Je, soussigné, demande d'être admis comme membre du Club de Yacht de Beaconsfield, et si accepté, je m'engage à respecter les règlements du Club, copie desquels on me fournira sur demande.

Je reconnais que le Club n'est aucunement responsable, et qu'il n'assume aucune responsabilité en cas d'accidents, vols, pertes et dommages de quelque nature que ce soit, ni sur terre ni l'eau.

Je joins à cette demande mon chèque couvrant les frais d'adhésion prévus au tarif courant.

Date (j/m/a):		Signature du demandeur :	
---------------	--	--------------------------	--

**(À l'usage du bureau)**

Demande reçue le (j/m/a):		Par:	
---------------------------	--	------	--

Approuvée par :		Date (j/m/a):		No. Membre:	
-----------------	--	---------------	--	-------------	--